

RAPPORT

ATELIER SOUS REGIONAL

Les données de la migration de travail au Maghreb : Etat des lieux, amélioration et partage

Projet « Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb » (AMEM)

Axe 1 : Des Systèmes d'information sur la migration de travail sont améliorés

Hôtel Tour Hassan Palace - Rabat, Maroc

27 et 28 novembre 2019



Ouverture de l'atelier, 27 novembre 2019, Rabat.

Table des matières

Table des sigles.....	3
1. Introduction.....	4
Contexte du projet régional	4
Contexte de l'atelier	4
Méthodologie	5
Participants.....	5
2. Description synthétique des séances.....	6
JOUR 1. ETATS DES LIEUX SUR LA MGRATION DE TRAVAIL AU MAGHREB.....	6
JOUR 2 ECHANGES METHODOLOGIQUES ET DIALOGUE REGIONAL.....	10
3. Attentes et évaluation.....	17
4. Annexes.....	20

Table des sigles

AMEM	Appui à la migration équitable pour le Maghreb
ASEAN	Association of Southeast Asian Nations
BIT	Bureau International du Travail
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
JLMP	Joint Labour Migration Programme
MIM	Migrations Internationales de Main-d'œuvre
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
SMIM	Systèmes d'Information sur les Migrations Internationales de Main-d'œuvre
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNECA	United Nations Economic Commission for Africa

1. Introduction

Contexte du projet régional

Au niveau continental, la migration de main d'œuvre est devenue progressivement une priorité d'intervention de l'Union Africaine, des communautés économiques régionales mais également de la plupart des pays de la région. La nécessité de renforcer la coopération avec d'autres régions en matière de migration de main d'œuvre commence également à émerger avec l'augmentation des flux de main d'œuvre vers de nouvelles destinations et notamment les pays du Golfe.

Les pays d'Afrique du Nord sont aujourd'hui tous devenus des pays de flux mixtes, c'est-à-dire à la fois des pays d'origine avec une longue histoire des migrations, en particulier mais plus seulement vers l'Europe. Ils sont devenus aussi des pays de transit et de destination, avec une grande diversité de profils migratoires (travailleurs migrants, demandeurs d'asile, réfugiés, personnes déplacées par les changements climatiques, populations nomades, commerçants et travailleurs saisonniers).

Contexte de l'atelier

Cet Atelier a été organisé, une année après le lancement du projet AMEM et intervient suite à la réalisation de trois états des lieux nationaux (Maroc, Mauritanie et Tunisie) sur les systèmes d'information sur la migration de travail engagés dans le cadre d'intervention de l'axe 1 du projet relatif à l'amélioration des systèmes d'information sur la migration de travail. Il s'insère également dans la logique d'intervention de l'OIT en soutien des actions suivantes :

1. Dialogue Commission Union Africaine – OIT sur les données de la migration de travail (Joint Labour Migration Programme / JLMP)
2. Estimations régionales sur les travailleurs migrants (OIT) ; Lignes directrices pour la production des statistiques de la migration de travail (Conférence internationale des statisticiens du travail - CIST) ; Lignes directrices OIT / Banque mondiale pour la mesure des coûts de recrutement et développement de leurs indicateurs ;
3. Finalisation de la 2^{ème} édition du Rapport sur les Statistiques de la Migration de main-d'œuvre en Afrique et démarrage des travaux de la 3^{ème} édition.

Cet atelier sous-régional visait les objectifs généraux suivants :

- A. Proposer un espace de mise en commun des expériences en cours d'amélioration des données tant administratives que statistiques de la migration de travail dans les pays du Maghreb ;
- B. Permettre l'échange d'information sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration d'outils, de méthodologie de collecte et d'analyse ;
- C. Ouvrir une discussion sur les possibilités de partage d'information entre pays participants et à l'échelle du Maghreb et de l'Afrique du Nord.

Les résultats spécifiques attendus étaient les suivants :

- Présenter les résultats des états des lieux nationaux et ébaucher une comparaison des niveaux de développement des systèmes d'information sur les données de la migration internationale de main-d'œuvre ;
- Présenter les nouvelles directives de la 20^{ème} CIST (2018), leurs spécificités et leurs finalités ;

- Différencier les besoins spécifiques des producteurs et des utilisateurs des données et favoriser le dialogue entre les uns et les autres sur la question des données de la migration de main-d'œuvre ;
- Définir ce qui constitue de bonnes pratiques en matière d'harmonisation entre données statistiques et données administratives ;
- Identifier les opportunités et difficultés liées à la collecte et l'analyse des données au niveau national, sous-régional et régional ;
- Poser les jalons d'une feuille de route sous-régionale et de pistes de travail en matière d'harmonisation, de mise en place d'un système d'information partagé, et de mise en place de programmes de renforcement de capacité entre les pays d'Afrique du Nord.

Méthodologie

Cet atelier a été organisé en deux jours de travail, soit 12 heures de conférences et débats et 3 heures de discussion de groupe, sous la forme de brainstorming autour des objectifs fixés, soit au total un volume de 15 heures.

Le premier jour a été consacré à trois séances de travail, soit un volume de 6 heures de travail, outre les allocutions de la cérémonie d'ouverture et la présentation des travaux de l'atelier :

- (i) présentation des états de lieux des systèmes d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre (SIMIM) au Maroc, en Tunisie et en Mauritanie ;
- (ii) organisation d'une table ronde avec la contribution des représentants de l'OIM, de l'UNECA et de la CEDEAO sur les statistiques de la migration internationale ; et
- (iii) présentation d'une synthèse du diagnostic des SIS au Maghreb.

Pour le deuxième jour, trois présentations générales (3h) ont été suivies par une séance de travail de groupe sous la forme de brainstorming (3h). La première séance est une visio-conférence portant sur l'expérience de la base de données sur les MIM des pays de l'ASEAN appuyée techniquement par ILOSTAT ; la deuxième a porté sur les systèmes d'information sur la migration de main-d'œuvre et les registres administratifs ; et la dernière a présenté les Directives de la 20^e CIST leurs implications et leur finalité. Pour le brainstorming, trois panels de discussion ont été retenus, de manière consécutive, avec la contribution des participants sélectionnés comme panelistes.

Participants

L'atelier a réuni 70 participants en tout, dont 31% de femmes et 69% d'hommes ; 10 Tunisiens, 8 Mauritaniens, 1 Algérien, 1 Libyen, et 50 Marocains.

La diversité des participants est à noter avec des représentants des ministères du travail, de l'emploi, de l'intérieur et des affaires sociales des gouvernements des cinq pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie), des instituts nationaux de statistiques (Maroc, Mauritanie, Tunisie), des Caisses nationales de sécurité sociale (Maroc, Mauritanie, Tunisie), les partenaires sociaux (organisations de travailleurs et d'employeurs du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie), des intervenants extérieurs d'organisations internationales (UNECA, OIM) ou régionales (CEDEAO), les consultants et personnels techniques du BIT.

2. Description synthétique des séances

JOUR 1. ETATS DES LIEUX SUR LA MGRATION DE TRAVAIL AU MAGHREB

Séance 1. Ouverture

La cérémonie d'ouverture, introduite par, M. Karim Isbayène, Directeur de la Coopération, Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, a été réservée aux allocutions de bienvenue des représentants des institutions partenaires de l'événement : les ministres du gouvernement marocain, le représentant du HCP du Maroc, le Directeur par intérim du Bureau de l'OIT à Alger et du représentant de l'AICS d'Italie.

Dans son allocution, M. Mohamed AMKRAZ, Ministre du Travail et de l'Insertion Professionnelle (MTIP), a mis l'accent sur la dimension globale du phénomène migratoire qui impose une plus forte coopération régionale sur les questions de géopolitique, de démographie et de sécurité des frontières. Il a rappelé que le Maroc a adopté depuis 2013 une nouvelle politique de la migration, fondée sur une approche humanitaire, puis une stratégie a été mise en œuvre en 2014, avec un plan d'actions qui a permis de régulariser plus de 50 000 migrants entre 2015 et 2019.

Pour sa part, Mme Nezha El OUAFI, ministre déléguée auprès du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, est revenue sur l'historique des migrations en Afrique et l'expérience du « vivre ensemble » par le Maroc pour consolider les rapports Sud-Sud, rapports qui sont prédominants en Afrique. Elle a aussi rappelé la création de l'Observatoire des Migrations de l'Union Africaine qui sera accueilli à Rabat Maroc.



Séance d'ouverture en présence de M. Mohamed AMKRAZ, Ministre du Travail et de l'Insertion Professionnelle (MTIP), Mme Nezha El OUAFI, ministre déléguée auprès du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, M. Halim HAMZAoui, Directeur par intérim du bureau de l'OIT à Alger pour les pays du Maghreb, M. Stefano VERDECCHIA, Représentant de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), bailleur du projet AMEM, et M. Oussama Marseli, représentant du Haut-Commissariat au Plan du Maroc, 27 novembre 2019, Rabat.

M. Halim HAMZAOU, Directeur par intérim du bureau de l'OIT à Alger pour les pays du Maghreb, a insisté sur la position des Nations Unies sur la question des migrations internationales. Bien gérée, la migration est plus une opportunité qu'une contrainte, pour le développement économique et social. Il a rappelé toutefois qu'une connaissance plus fine des migrations est nécessaire, notamment sur le plan statistique. Il est donc essentiel d'assurer une plus grande harmonisation et une meilleure coordination à l'intérieur des pays et entre eux.

M. Stefano VERDECCHIA, Représentant de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), bailleur du projet AMEM, a déploré que la migration continue de se traduire en parcours tragiques, autant à travers le désert du Sahara que dans la mer Méditerranée. Il a appelé ainsi tous les pays de la sous-région à relever les défis de la mise en place d'un système d'information intégré sur les migrations internationales de main-d'œuvre pour améliorer une connaissance au service d'un meilleur pilotage des politiques publiques.

Enfin, le représentant du Haut-Commissariat au Plan du Maroc, M. Oussama Marseli, a souligné les travaux menés sur les migrations au Maroc : une enquête sur les migrants de retour en 2004 ; une enquête sur l'insertion des MRE en 2005 et le lancement de la première phase de l'enquête MED-HIMS en 2018. Il a rappelé aussi que, dans ses missions, le HCP mène aussi d'autres enquêtes : niveau de vie, démographie et emploi selon des fréquences régulières. L'ensemble de ces données doit mieux servir l'orientation des politiques migratoire et d'emploi.

Séance 2. Présentation de l'atelier

M. Mohamed BELARBI, Conseiller technique Principal du projet AMEM (juillet 2018- juillet 2021), a donné dans un premier temps, un aperçu global des trois axes retenus de ce projet : à savoir (i) l'amélioration des données et des systèmes d'information (ii) le renforcement des capacités des acteurs non-étatiques et (iii) la gouvernance des migrations de travail. Il a aussi fait état de la progression des activités du projet durant cette première année.

Le projet mène des activités communes aux pays participants et des activités spécifiques à certains pays selon les plans de travail établis avec les partenaires au démarrage du projet. L'atelier de Rabat sur les données des migrations de main-d'œuvre est centré sur les résultats du premier axe. M. Belarbi a aussi présenté l'agenda de l'atelier ainsi que les différents intervenants présents devant assurer la conduite des travaux de cet atelier. Une présentation brève de l'agenda a été faite puis les participants ont été sollicités pour exprimer leurs « attentes » à l'issue de cet atelier.

M. Yacouba DIALLO, statisticien principal du BIT rattaché à l'Equipe Travail Décent de Dakar, est intervenu brièvement pour rappeler les objectifs et la méthodologie de l'atelier (fondée sur une approche participative).

Séance 3. Présentation des principaux résultats des états des lieux des pays participants

Cette séance visait un partage d'information par la présentation des résultats obtenus pour les états des lieux du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie, leur mise en discussion pour ébaucher les possibles rapprochements qui seront discutés dans les travaux de panels le lendemain.

Les rapports nationaux seront publiés dès validation par les comités nationaux du projet AMEM afin de servir de référence à tout travail ultérieur sur ces questions. Un rapport de synthèse sera également publié à l'issue de cet atelier. Les présentations synthétiques des états des lieux sont disponibles sur demande et ont été partagées avec les participants à l'atelier.

- **Etat des lieux de la Tunisie, présenté par M. Fathi ELACHHAB, Consultant BIT :**

Dans son exposé, le consultant a commencé par retracer les efforts réalisés en Tunisie pour renforcer les capacités statistiques du système de collecte de données sur la migration de travail, en relevant toutefois ce qui constitue encore certaines limites par rapport aux principes et aux lignes directrices de la 20^{ème} CIST.

Il a ensuite fait un inventaire des sources de données existantes, puis procédé à une évaluation de l'environnement institutionnel. En combinant les standards d'évaluation de différentes sources internationales (FMI, 20^{ème} CIST entre autres), le consultant a ensuite procédé à une cartographie du SIS tunisien et à l'évaluation des données existantes.

Pour finir, M. El Achhab a proposé (i) une feuille de route pour le renforcement des capacités du SIS tunisien afin de combler les écarts constatés par rapport aux directives de la 20^e CIST et (ii) la création d'un mécanisme national non seulement pour la production de données mais aussi pour la diffusion de données de qualité.

Le consultant a conclu sa présentation par une évaluation du niveau de développement du SIS-MT de la Tunisie selon cinq critères : coordination, rigueur méthodologique, fiabilité des sources, disponibilités des données et enfin, le niveau de désagrégation. Cette évaluation permet au consultant de valider son hypothèse de départ, le SIS-MT a besoin d'un appui pour renforcer ses capacités.

- **Etat des lieux de la Mauritanie, présenté M. Mohamed ISSELMOU, Consultant BIT :**

Cet exposé repose sur quatre axes : l'approche méthodologique, une cartographie de l'écosystème national en matière de production des données statistiques et administratives, une évaluation de l'écosystème, et propose enfin un système d'information intégré pour la Mauritanie. La construction de l'écosystème en matière de production de données statistiques et administratives fait état des institutions impliquées. Il constate enfin de compte qu'il n'existe pas de « *de choix politiquement délibéré* » pour la production des données sur les migrations de travail.

L'évaluation de la qualité des données SIS s'est faite comme dans le premier cas sur la base des normes CIST et des recommandations du FMI en matière de SIS. Sur 5 des douze principes du FMI par exemple, il y a conformité ; en matière de fiabilité, le RGPH4 enregistre une couverture de 94% ; par contre certains principes ne sont pas observés, à savoir, la pertinence, l'utilité, la cohérence et la comparabilité.

Enfin, le consultant propose deux pistes pour l'amélioration des données sur les migrations de travail, moyennant des préalables relatifs à l'engagement des acteurs et à la complémentarité des sources : (i) dans l'immédiat, introduire un module standardisé sur la migration du travail dans l'enquête ENESI (2020) et puis (ii) revoir le module migration pour le RGPH, prévu pour 2023.

- **Etat des lieux du Maroc, présenté par M. Mahmoud ZOUHEIR, Consultant BIT :**

Cet exposé, comme les précédents, s'articule autour de quatre axes : approche méthodologique, construction de l'écosystème marocain pour la production des données statistiques, évaluation de cet écosystème et des recommandations sous forme de questions à examiner.

La méthodologie repose sur une revue de la littérature, suivie d'une enquête auprès des producteurs pour établir une cartographie du SIS. Le mode d'évaluation fait appel au référentiel du FMI, puis procède par la construction des tables de correspondance entre les données du SIS et les exigences de la Directive du 20^e CIST de l'OIT. La description de l'écosystème du SIS met en évidence quatre principaux producteurs de données ainsi que huit études réalisées sur différents aspects de la migration de travail.

L'examen de la qualité des données du SIS marocain est fait selon cinq principes retenus du référentiel du FMI, à savoir : l'assurance d'intégrité, la rigueur méthodologique, l'exactitude et la fiabilité, l'utilité et l'accessibilité. Quatre tables de correspondance sont construites : la première porte sur le groupe des travailleurs migrants internationaux (TMI) selon les caractéristiques des Directives, la deuxième porte les travailleurs migrants internationaux (stock et flux), la troisième porte sur les migrants internationaux en vue de travailler et enfin, une dernière table met en évidence six indicateurs selon la base de l'ILM (OIT) et leurs existence (ou non) selon six sources du SIS.

Les recommandations s'interrogent sur la faisabilité de mettre en place un système intégré (interne/externe) autour de trois axes (la consolidation, l'harmonisation et la coordination), avec une série de huit propositions soumises aux autorités marocaines.

Séance 4. Table ronde sur l'état des statistiques de la migration internationale de main d'œuvre

Cette séance est consacrée à une présentation des initiatives d'autres organisations : OIM, UNECA, CEDEAO.

Mme Natsuko FUNAKAWA, représentante du Bureau de l'OIM au Maroc, a fait état des principales activités de l'OIM relatives aux données de la migration et aux systèmes d'information. L'OIM dispose d'un portail global de données sur les migrations, qui publie des données génériques recueillies auprès des sources internationales. Ce portail publie aussi des rapports, des études et des analyses sur les différentes facettes des migrations internationales. L'OIM a réalisé aussi plusieurs « *profils migratoires* » des pays du sud notamment. Autre initiative importante de l'OIM, le « *Displacement Tracking Matrix* » (DTM) réalisé à partir des observations de plus de 3000 experts couvrant 80 pays du monde, et fournissant des estimations sur les flux en temps réel. Cette agence mène actuellement trois initiatives au Maroc.

M. Silvère Arnaud Dagbédé HOUENOU, Chargé de programme Données de la Migration, Direction de la Recherche et de la Statistique de la CEDEAO, a rappelé, d'une manière condensée, l'expérience de cette organisation régionale pour collecter et gérer les données sur les migrations internationales, d'une manière globale, en deux temps : (i) la création de cet ensemble en 1979 qui compte 249 millions d'habitants (2018), provenant des 15 états membres, avec l'adoption d'un protocole de la liberté de circulation dès sa création. (ii) le processus engagé entre 2015-2018 et la situation actuelle de collecte et de gestion des données dans l'espace de la CEDEAO.

Les constats faits sur les données en 2015 montraient beaucoup d'insuffisances. De ces constats, une coordination a été mise en place, avec l'adoption d'une ligne directrice, devant permettre l'harmonisation des méthodes de la collecte données et l'adoption d'un plan d'action global pour cette sous-région.

En 2018, des formations ont été faites en direction des INS avec un alignement aux standards internationaux et le développement d'un système de collecte comportant de 12 indicateurs couvrant différents aspects des migrations internationales.

Fin 2018, après trois réunions, il existait encore des pays qui ont des difficultés pour renseigner l'ensemble des rubriques du questionnaire. Une révision de la grille a été adoptée pour ne retenir que 7 indicateurs. Quant à la migration de travail, la CEDEAO souhaite une contribution de l'OIT, car la grille en vigueur ne couvre pas entièrement les indicateurs de l'agenda 2030 sur les ODD et encore moins les formes de migrations de travail de la 20^e CIST.

Le troisième intervenant, M Isidore KAHOUI, représentant de l'UNECA au Maroc, a fait état de l'effort de cette agence pour la production des données sur les migrations internationales au niveau de l'Afrique du Nord. Les initiatives les plus récentes portent sur les transferts de fonds des migrants dans

trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie), ainsi qu'une étude sur la protection sociale des travailleurs dans les pays en Afrique du Nord.

Cette table ronde a permis ainsi aux participants de prendre connaissance des initiatives mondiales de l'OIM, des bonnes pratiques en matière du processus d'harmonisation des données en Afrique de l'Ouest, ainsi que des produits de la CEA sur les migrations internationales.



État des statistiques de la migration internationale de main d'œuvre : initiatives OIM, UNECA, CEDEAO

Séance 5. Synthèse des états des lieux et perspectives d'harmonisation en Afrique du Nord.

M. Mohamed Saïb MUSETTE, Consultant international BIT, a présenté une lecture synthétique des rapports des trois pays sur le diagnostic des SIS, suivant les termes de références. Il relève que les techniques mises en œuvre sont distinctes d'un pays à l'autre mais observe aussi un mode d'évaluation commun pour l'environnement institutionnel (à partir du guide des bonnes pratiques de l'UE) tout comme pour l'examen de la qualité des données (selon le référentiel du FMI).

Dans son exposé, il a proposé une catégorisation des indicateurs en trois segments : des indicateurs existants, des indicateurs qui peuvent être renseignés sur la base des informations existantes mais non traitées et un troisième groupe pour les indicateurs dont les informations n'existent pas. Puis il a construit un tableau de comparaison des sources selon les supports existants des cinq pays du Maghreb devant permettre de renseigner les principaux indicateurs proposés par la 20^e CIST. Il est aussi fait état des 14 groupes de travailleurs migrants. Pour une amélioration et une harmonisation des SIS, M. Musette a recommandé que les SIS au Maghreb s'alignent progressivement sur les normes des Nations Unies et tirent le meilleur parti des bonnes pratiques de l'UE. Chaque système présente des faiblesses qui sont perfectibles pour répondre, à terme, aux directives de la 20^e CIST.

JOUR 2 ECHANGES METHODOLOGIQUES ET DIALOGUE REGIONAL

Cette deuxième journée a permis aux participants, dans la séance matinale de mieux connaître l'expérience de la base ASEAN, unique en son genre, sur la migration de travail. Puis, deux experts du BIT sont intervenus pour décrypter, d'une manière pédagogique, d'abord ce qui constitue un système d'information sur la migration de main d'œuvre et comment y intégrer les données administratives, et enfin, quel est l'apport de la 20^e CIST pour revitaliser la collecte de données sur la migration de travail et quels sont les nouveaux défis d'harmonisation.

Dans l'après-midi, la parole a été donnée aux participants, organisés en trois panels de discussion, sur les objectifs de l'atelier, pour s'entendre sur les principales recommandations à la suite des exposés et des conférences des consultants, des représentants des agences tiers invités et des experts du BIT.

Séance 6. Normes, directives et bonnes pratiques internationales

Mme Marja PAAVILLAINEN, experte du BIT de Bangkok (Thaïlande) a donné une visio-conférence sur le *partage régional des données des migrations internationales de main d'œuvre*. Elle a présenté l'expérience de la base ASEAN, sa genèse et les difficultés rencontrées pour sa mise en place, (notamment pour la qualité et la disponibilité des données), ainsi que des défis relevant de l'harmonisation des concepts.

L'experte apporte, dans cette conférence, un retour d'expérience sur sept vagues de collecte et de partage de données sur la migration de travail dans cette région de l'ASIE, qui comprend 10 pays membres, avec un stock de 20,2 millions de migrants, dont près de la moitié sont des femmes.

La mise en place et l'appui technique continu à cette base de données ont été rendus possibles grâce au programme « TRIANGLE » (2015-2025) financé par les coopérations canadienne et australienne et portant sur trois composantes : la mobilité, le développement et la protection des travailleurs migrants, avec six pays ciblés.

A l'origine, la base des données Statistiques des Migrations Internationales de Main-d'œuvre (SMIM) a été créée par ILO/STATISTICS, EUROSTAT, UNSD et UNECE en 1998, mais cette collecte mondiale (94 pays) s'est arrêtée en 2006.

ILO/STATISTICS a réintroduit cette collecte mondiale en 2018, soit 12 ans après. Mais le programme TRIANGLE dans l'ASEAN a collecté les SMIM dans l'ASEAN annuellement depuis 2012, en utilisant les Questionnaires sur les Migrations Internationales de Main-d'œuvre (QMIM) développés par ILO/STATISTICS. L'étendue du SMIM comprend 17 tableaux statistiques, répartis en trois modules : le stock des migrants, les flux des migrants et les nationaux à l'étranger. Toutefois, dans la collecte 2018 (données 2017), la couverture de la base de données SMIM de l'ASEAN est de 48%, en progression par rapport à 2015 (45%). L'état de couverture des modules est présenté sous forme de trois tableaux qui révèlent l'existence de décalages selon les pays cibles.

Le deuxième intervenant, M. Yacouba DIALLO, spécialiste principal statistiques du travail, BIT, a présenté une intervention sur le « *Système d'information sur la migration de main-d'œuvre et les registres administratifs* ». Cette intervention a rappelé, dans un premier temps, la définition classique d'un SIS relatif à la main d'œuvre, ainsi que les fonctions et les composantes et leurs articulations pour disposer d'un répertoire de données et d'indicateurs sur la migration de travail. Dans un second temps, l'expert a proposé une définition des registres administratifs, leurs caractéristiques et énuméré des exemples de registres en relation avec la migration de travail. L'intervenant a ensuite examiné les avantages et les défis relevant des registres administratifs. Il a aussi mis en exergue le processus d'optimisation des outils administratifs pour leur utilisation sur le plan de la statistique en trois dimensions : il y a lieu (i) d'abord d'enclencher un processus de systématisation des procédés de collecte de données et de la modernisation des équipements, (ii) ensuite de centraliser des bases de données et enfin (iii) de normaliser les outils de collecte de données. L'intervenant a rappelé les différentes étapes du traitement de données et du contrôle de la qualité devant permettre le passage du registre administratif au registre statistique. Pour terminer, il a fait référence aux différentes sources qui constituent les piliers d'un système d'information et affirme que toutes les sources sont complémentaires, avec des avantages et des inconvénients pour répondre aux besoins des acteurs pour la prise de décision.

Le dernier conférencier, M. Mustafa Hakki OZEL, spécialiste principal statistiques du travail, BIT, a présenté l'état d'application des « *Directives de la 20ème conférence internationale des statisticiens du travail* ». La conférence est déclinée en deux temps (i) d'abord sur les concepts clefs des Directives de la 20^e CIST et ensuite sur l'état de la mise en œuvre de ces directives.

Dans un premier temps, le conférencier a rappelé les trois critères de la mesure du migrant international : le passage d'une frontière, le changement de résidence habituelle et la durée minimum de séjour. Il fait état de quatre types de migrations internationales : (i) les travailleurs migrants internationaux (TMI), (ii) les migrants internationaux en vue de travailler (iii) les TMI de retour et (iv) les nationaux ou nés dans le pays travaillant à l'étranger. Puis le conférencier s'attarde sur ces concepts et leurs définitions retenues par la 20^e CIST.

Dans un deuxième temps, le conférencier s'est arrêté sur l'élaboration d'un document stratégique par le BIT pour développer les méthodologies pour collecter des données sur les migrations internationales de main d'œuvre (MIMO). Cette stratégie repose sur 5 étapes : une revue des sources et des pratiques nationales, l'élaboration de méthodologie spécifique pour chaque catégorie, la discussion des résultats par un groupe d'experts, la conduite des études pilotes dans trois ou quatre pays pour tester et valider les démarches et enfin, l'élaboration d'un rapport destiné au 21^e CIST.

Séance 7. Discussions de panel

L'organisation des discussions de panel a été conçue sous la forme d'un brainstorming d'une durée de 45 minutes, appelant une participation active de l'assistance (selon la procédure de brainwriting) pour parvenir à des recommandations concrètes sur une série de questions prévues au départ. Chaque paneliste dispose d'une liberté totale de répondre aux questions prévues selon *un avis personnel*, qui n'engage en aucune façon, leur appartenance institutionnelle. Un facilitateur a été désigné ainsi qu'un rapporteur par panel.

Panel A : Partage d'expériences sur la mise en commun des données administratives et des données statistiques

Cette discussion a été facilitée par M. Mohamed Saïb MUNETTE, consultant international du BIT, assisté par M. Mahmoud ZOUHEIR, consultant du BIT, et cinq panélistes présélectionnés : M. Adel GHAZAL pour la Libye, M. Oumar BA pour la Mauritanie, M. Mohamed MGHARI, M. Mohamed Ben Amor et Mme Hind MOUTOU pour le Maroc et enfin Mme Nabihha MESKINI pour la Tunisie.

Trois questions étaient retenues pour ce groupe. Les panélistes, ainsi que les participants, ont apporté des réponses mais aussi des observations.

- a. *Quelle expérience de l'insertion des modules migration dans les RGPH et les enquêtes emploi ? Quelles sont les principales difficultés et les solutions identifiées ?*

Les réponses, d'une manière brève, précisent qu'un module sur les migrations existe déjà dans les RGPH de la Mauritanie, du Maroc et de la Tunisie. La Libye est confrontée à des difficultés logistiques. Il est ainsi proposé d'inclure des questions spécifiques dans les RGPH pour répondre aux Directives de la 20^e CIST. Au Maroc, des micro-données du dernier RGPH sont en accès libre sur le site du HCP. Il est souhaitable que l'expérience marocaine soit suivie par les autres pays de la sous-région.

Pour les enquêtes emploi, il n'existe pas encore de module sur les migrations internationales dans aucun pays de la sous-région. Pour ce faire, des difficultés sont soulevées. Il est proposé le développement de méthodologies adéquates et spécifiques pour les différentes catégories de migrants. L'appui du BIT est sollicité pour l'élaboration d'un plan de sondage qui permettrait de capturer les populations migrantes qui ne sont pas réparties sur l'ensemble du territoire. Il est aussi fait état d'un besoin de formation des enquêteurs pour réaliser.

b. Quels sont les expériences réalisées, avec quels résultats, pour la consolidation des données portant sur des groupes spécifiques de migrants ?

L'expérience la plus récente est celle de l'enquête MED-HIMS. Bien qu'elle cible spécifiquement les migrants, les participants admettent qu'elle n'est pas reproductible aisément car le coût de la réalisation n'est pas soutenable. Une exploitation fine des résultats de cette enquête est souhaitée. Il est aussi proposé de lancer une enquête spécifique sur les travailleurs migrants, avec le même questionnaire, avec un traitement et une analyse comparative des données, avec l'appui du BIT. Pour la réalisation de cette proposition, il est aussi estimé impératif d'associer les communautés des travailleurs migrants et d'inclure des questions sur la traite des migrants.

c. Quels sont les points de convergence et les spécificités des pays ?

Les participants reconnaissent la pertinence du projet AMEM qui augure un début de partage des expériences et de données sur les SIS et met en évidence les spécificités des pays. Les participants convergent toutefois sur les sources de financement des actions à mettre en oeuvre et appellent à un soutien constant du BIT et à l'affirmation d'une volonté politique des pays pour produire une base commune de connaissance sur la migration de travail dans cette sous-région.



Panel A : Partage d'expériences sur la mise en commun des données administratives et des données statistiques

Panel B : Comment favoriser l'échange de bonnes pratiques de manière régulière en matière d'élaboration d'outils et de méthodologie de collecte et d'analyse en Afrique du Nord

Le second panel était animé par M. Yacouba DIALLO, spécialiste principal statistiques du travail, BIT, assisté par M. Fathi ELACHHAB, Consultant du BIT. Le groupe de panélistes est composé de M. Walid BOUSSAIDI, Anour BEN CHAABANE et Salem TALBI pour la Tunisie, d'Abdalahi EL MOUSTAPHA pour la Mauritanie et pour le Maroc, M. Aaibid MAHJOUR et Mme Bouchra BOUZIANI.

Cinq questions étaient retenues pour cerner les bonnes pratiques sur l'élaboration des méthodologies et des outils de collecte et d'analyse des données provenant des registres administratifs :

1. Quelles sont les formes de mouvements qui sont documentées ? Avec quels nomenclatures ? Avec quelles fréquences ?

A cette question, il est admis, par les participants, que les mouvements migratoires sont documentés par différents registres administratifs, sans aucune harmonisation des concepts et obéissent à des nomenclatures distinctes. Toutefois, il est observé qu'avec l'avènement du passeport biométrique, des données peuvent être produites sur les mouvements (en entrée et en sortie) des territoires. Au Maroc, une expérience pilote est engagée sur la région de Rabat mais il est estimé nécessaire d'avoir un

identifiant unique pour le matching. Les participants appellent aussi à l'utilisation des Big Data, sources non-conventionnelles, qui recellent une masse d'informations sur les migrations, y compris sur la migration de travail.

2. Dans quelle mesure les sources sectorielles peuvent répondre aux directives de la 20^e CIST ?

Les sources sectorielles, selon les panélistes, disposent des informations, qui une fois traitées, avec harmonisation des concepts, peuvent répondre partiellement aux directives de la 20^e CIST. La mise en place d'un dispositif intersectoriel peut donner des résultats, par exemple pour les travailleurs migrants de retour. Une autre proposition appelle à cerner les familles nécessiteuses des travailleurs migrants.

3. Quelles sont les méthodologies mises en oeuvre, avec quelles limites ?

Les sources administratives sont par essence distinctes l'une de l'autre. Ces limites relèvent de la réglementation du pays. Pour le Maroc, il est suggéré le traitement des permis de travail, comme priorité. Ce constat fait, les participants proposent l'élaboration d'une charte de la statistique, avec un glossaire sur la migration de travail.

4. Quelles sont les formes de diffusion des données des sources administratives et d'articulation aux données d'enquêtes ?

La diffusion des données des sources administrative repose des décisions politiques mais aussi techniques. Les participants proposent la mise en place un Comité Technique sur les migrations de travail au sein du Conseil Supérieur de la Statistique afin d'élaborer une plateforme d'échange entre les différentes sources administratives.

5. Comment les données administratives viennent conforter les politiques migratoires ?

Les politiques migratoires des pays de la sous-région sont dictées par les dispositifs administratifs que ce soit pour les visas d'entrée, le permis de séjour ou les permis de travail. Une initiative de la Mauritanie appelle à la protection des travailleurs migrants, y compris ceux qui exercent dans le secteur informel.



Comment favoriser l'échange de bonnes pratiques de manière régulière en matière d'élaboration d'outils et de méthodologie de collecte et d'analyse en Afrique du Nord

Panel C : Quelles possibilités de partage d'information entre les pays participants et à l'échelle du Maghreb / Afrique du Nord

Ce dernier panel est introduit par Mme Aurélia SEGATTI, experte du BIT sur les migrations en Afrique du Nord. Elle est assistée par M. Mohamed ISSELMOU, Consultant BIT. Les panelistes retenus pour ce

groupe de discussion sont : Mmes Ahlem HAMMAMI, Zoubeida NAKIB pour la Tunisie, et de Mme Karima BELHAJ, M. Ali SERHANI et M. Toufik EL ATIFI pour le Maroc.

Des cinq questions prévues pour ce groupe, toutefois les interventions convergent vers trois interrogations centrales :

1. *Quels sont les enjeux sur le partage à chaque niveau (national, sous-régional, régional, international) ?*

Tous les participants sont convaincus de la nécessité de mettre en place des mécanismes de partage d'information sur la migration de travail. Cette nécessité est une urgence, car une partie de l'information se perd avec le temps et la mobilité des acteurs. La coopération entre les pays d'origine et d'accueil est aussi estimée aussi indispensable pour disposer de données fiables.

Il y a lieu de trouver les voies et moyens pour assurer la coordination entre les intervenants, et s'assurer de la coopération et de la confiance des acteurs.

2. *Quels en sont les principaux obstacles ?*

Les participants ont soulevé une série d'obstacles, avec une convergence en priorité sur le niveau de la volonté politique et la sensibilité par rapport au partage des données pour diverses raisons dont certaines sont « culturelles » ou « liées à la méfiance ».

Puis, en deuxième lieu, des problèmes de fonds sont soulevés quant à l'existence des trafics d'êtres humains ou de travail indécents ainsi que le caractère informel des activités de certains migrants et leur mode de vie « communautaire » d'où la difficulté de s'informer sur leur nombre ou leurs conditions de travail pour effectuer un plaidoyer en faveur des migrants de travail.

Enfin, sur le plan technique, des obstacles sont relevés quant aux différences d'approches et de définition selon les pays (défaut d'harmonisation) ainsi que les difficultés de collecte des données de base dans la mesure où l'information se perd de génération en génération.

3. *Quelles pistes concrètes de mise en partage ?*

Les participants se félicitent de la contribution du projet AMEM qui constitue un cadre favorable pour amorcer le processus de partage. Trois séries de pistes font l'unanimité des participants

La première repose sur la nécessité d'avoir un cadre commun, à travers un accord de partage d'information sur la migration de travail entre les pays dans le cadre de l'UMA pourront être conclus et spécifiquement mentionnés dans les documents, avec la mise en ligne sur internet d'une plateforme commune. Les expériences de plateforme régionale (de la CEDEAO, ASEAN) ont été jugées intéressantes pour nourrir la réflexion sur une plateforme dédiée en Afrique du Nord. Pour ce faire, il est nécessaire de préciser les contours que prendrait cette plateforme pour quels objectifs. Dans un premier temps, il y a lieu de constituer un groupe de travail pour réfléchir à cette question, délimiter un périmètre, obtenir un chiffre, avec l'appui du BIT.

En second lieu, il est proposé l'organisation d'une série de réunions entre les INS, ainsi que les autres organismes produisant des données sur la migration de travail des pays de la sous-région. Ce faisant, il serait ainsi possible de constituer une base de données dans chaque pays, assurer le suivi pour la continuité et la pérennisation du système de partage.

En troisième lieu, il est fait état de l'existence des organisations des employeurs au niveau de la sous-région, à savoir l'Union des Entrepreneurs du Maghreb : Nécessité de s'organiser et de prévoir une série d'activités (plus large que la question statistique). Dans l'immédiat, les Observatoires rattachés aux Patronats (à l'exemple du Maroc) peuvent mettre à contribution immédiatement pour faire avancer le partage d'information. Enfin, il est aussi rappelé qu'il serait un apport d'intégrer les

enquêtes de diverses sources y compris celles effectuées par les médias, y compris par les réseaux sociaux.

Au cours de ce panel, le représentant du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales et de l'aménagement du territoire (MICLAT) de l'Algérie a fait une brève présentation des initiatives en cours pour améliorer le système d'information. L'Algérie a différentes sources d'information : MICLAT, CNAS, Banques, Poste, ONS, MAECI, Douanes, etc... Elles renferment beaucoup de données sur les migrants réguliers. Mais chaque institution a des besoins et des finalités spécifiques. Il rappelle aussi la nécessité d'harmoniser les nomenclatures pour élaborer une politique cohérente à l'endroit des migrants étrangers en Algérie. L'Algérie dispose d'un registre national de l'état civil biométrique. Il préconise de transformer en registre national de la population qui intégrera tous les résidents en Algérie, y compris les étrangers. La question des travailleurs étrangers est intégrée au RGPH. L'ONS et le MICLAT ont travaillé aux préparatifs du prochain RGPH. Le renseignement de ces outils statistiques est dans l'ensemble satisfaisant et les enquêtes statistiques existantes renferment déjà beaucoup de données techniques. Toutefois, il y a des progrès à faire : les enquêteurs sont souvent mal formés. Des efforts supplémentaires de concertation et de coordination doivent être consentis car certaines administrations ne connaissant pas la finalité des données statistiques / techniques.

Pour ce faire, il faut aussi améliorer la lisibilité des questionnaires pour que les administrations comprennent la portée des données. En ce qui concerne les travailleurs algériens à l'étranger, il y a un dispositif en place au niveau des Affaires étrangères à travers les missions diplomatiques algériennes à l'étranger. Certaines difficultés ont été rencontrées par le passé au moment de retours massifs comme par exemple avec les migrants de retour de Syrie et Libye. En ce qui concerne les flux de migrants irréguliers en Algérie, il existe un comité interministériel qui rassemble de nombreuses institutions, coordonné par MICLAT. La participation à cet atelier confirme l'intérêt de l'Algérie de partager avec le BIT sur la standardisation des offices statistiques et de continuer à échanger avec les pays voisins sur cette question.

En dépit de défis spécifiques liés à des situations conjoncturelles qui n'ont pas permis une participation égale entre les différents pays invités à cet atelier, les situations des cinq pays ont été présentées et les discussions encouragent à renouveler régulièrement l'expérience. Pour l'essentiel, les cinq pays, membres de l'UMA ont répondu à l'invitation. Cet atelier a bénéficié aussi de la contribution de l'OIM et de l'UNECA. La participation des organisations d'intégration régionale (UMA et CEDEAO) est aussi à souligner. L'expérience de l'ASEAN sur la mise en place d'une plateforme d'échange de données sur la migration de travail a été aussi fortement appréciée.



Quelles possibilités de partage d'information entre les pays participants et à l'échelle du Maghreb / Afrique du Nord

3. Attentes et évaluation

En début d'atelier, les participants ont été appelés à faire connaître leurs attentes par écrit sur des fiches mises à leurs dispositions. L'exploitation des expressions écrites, apporte les éléments suivants, classés en trois rubriques :

(i) Pratiques et partage d'expériences

Cinq éléments étaient attendus par les participants, à savoir : l'échange d'information et l'échange d'expériences, apprendre les bonnes pratiques (en matière de collecte et d'analyse de données), l'engagement d'un dialogue pour le partage de données and que la mise en œuvre d'une stratégie de communication des données

(ii) Les mécanismes de mise en place d'un système d'information

Les attentes des participants sont articulées autour de quatre mécanismes

- a) Une amélioration des connaissances, notamment des Directives de la 20^e CIST mais aussi la mesure des indicateurs des ODD
- b) Une feuille de route pour la mise en place et/ou une amélioration d'un système d'information, avec harmonisation des méthodes de collecte, avec des techniques de systématisation de modélisation, ainsi que le traitement des données administratives selon les nouvelles technologies, y compris l'exploitation des Big Data
- c) Le renforcement des capacités est aussi attendu, avec l'appui du BIT
- d) La mise en place d'un système d'information au niveau de la sous-région du Maghreb.

(iii) La coordination et le réseautage

Les attentes des participants au niveau de la coordination et du réseautage font références d'abord aux obstacles et contraintes à relever pour l'adoption d'une feuille de route pour la coordination au niveau national et sous régional. Ils attendent aussi à la création des groupes régionaux de coordination (techniciens et statisticiens) afin de parvenir à la mise en place des plateformes de diffusion et de partage de données sur la migration de travail. Enfin, il est aussi attendu la définition des rôles et des synergies entre les syndicats des travailleurs.

Evaluation quantitative

L'évaluation proprement dite des travaux de cet Atelier est faite sur la base d'un questionnaire, comprenant des questions fermées, avec une échelle Likert ne 7 modalités (très bien ... très mauvais) et des questions ouvertes.

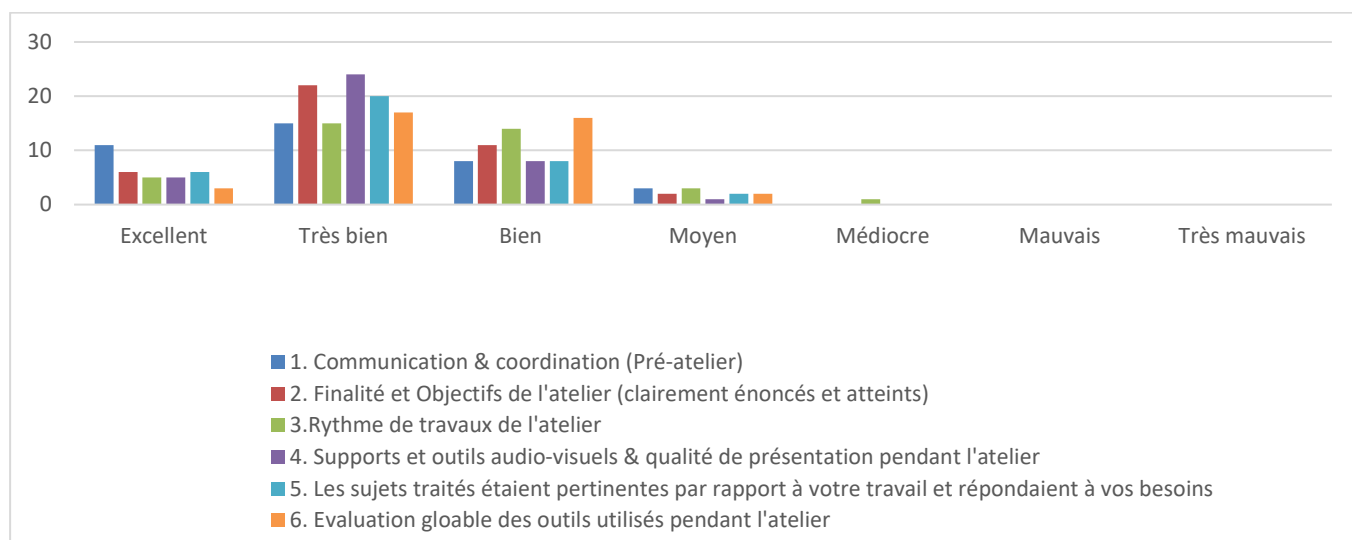
Les questions fermées portent sur six éléments, à savoir (i) la communication et la coordination (pré-atelier), (ii) la finalité et les objectifs (clairement énoncés et atteints), (iii) le rythme des travaux, (iv) les supports et outils audio-visuels et la qualité des présentations, (v) la pertinence des sujets traités en rapport avec le travail et les besoins des participants et enfin, (vi) une évaluation globale des outils utilisés pendant l'atelier. Le traitement des réponses obtenues donne les résultats suivants selon des fréquences absolues pour les 24 questionnaires renseignés.

La lecture du graphique suivant indique d'une manière globale, l'absence de réponse « mauvaise » et « très mauvaise ». Toutefois on peut observer, une réponse « médiocre » quant au rythme des travaux de l'atelier.

L'essentiel des réponses sont estimées « très bien », suivi de « bien » et d'« excellent ». Elles sont peu nombreuses qui donnent une score « moyen » aux travaux de l'Atelier dans l'ensemble.

Une lecture des données par rubrique, indique une appréciation positive pour les six rubriques, affectées d'une mention « très bien » par les répondants, hiérarchisées de la manière suivante :

- Les supports et outils visuels et qualité de présentation
- La finalité et les objectifs
- La pertinence des sujets traités
- L'évaluation globale des outils
- La communication et la coordination et le rythme des travaux, avec un score identique.



Les commentaires apportés par les participants à cette notation sont aussi instructifs sur trois plans :

- (i) Le « timing » estimé flottant au début, a imposé un rythme très intensif vue la durée de l'atelier.
- (ii) Il y a l'expression d'un sentiment d'enrichissement des connaissances, des attentes comblées car les sujets traités ont contribué d'améliorer aussi le travail de tout un chacun et ouvrent des pistes concrètes pour mettre en place un système d'information sur la migration de travail ;
- (iii) Il est souhaité que les conférences de cet atelier soient diffusées à l'ensemble des acteurs du Maghreb.

Evaluation qualitative

Les questions qualitatives sont de six ordres également : (i) les sujets les plus appréciés ; (ii) les sujets moins importants ; (iii) l'information qui a le plus d'intérêt ; (iv) l'élément le plus positif ; (v) l'amélioration souhaitée ; et (vi) autres commentaires.

Sujets le plus appréciés

Quatre groupes de sujets peuvent être construits selon les expressions écrites des participants.

D'abord, l'apport des directives du 20^e CIST, avec toutes ses implications, la nouvelle catégorisation des travailleurs migrants, le développement des « nouveaux outils méthodologiques de production de données », l'harmonisation des pratiques avec les standards internationaux. De même, ces directives appellent au traitement des données administratives, avec l'élaboration d'un guide d'exploitation des fiches administratives et les transformer en fiches statistiques.

En second lieu, les participants ont beaucoup apprécié les « expériences d'autres régions », avec les processus d'harmonisation et partage données entre pays d'origine, d'accueil et de transit ainsi que la création de plate-forme et passerelles entre les institutions productrices de données administratives.

En troisième lieu, il est fait état des sujets liés à la protection sociale, à la mesure des migrations irrégulières, à la sécurité et l'insertion des travailleurs migrants ainsi que la désagrégation des données selon le genre.

Enfin, les présentations des expériences des pays sont très appréciées ainsi que les informations sur la Lybie et l'Algérie.

Sujets moins importants

D'après les répondants, tous les sujets abordés lors de cet Atelier sont estimés importants.

Information qui a revêtu le plus d'intérêt

L'information centrale qui a captivé l'intérêt des participants est celle relative aux directives de la 20^e CIST avec toutes les nouvelles initiatives qu'elles impliquent : à commencer par l'engagement et responsabilité nationale des acteurs en matière de production des statistiques sur la migration, le développement des méthodologies de collecte de données sur la MIMO, le partage d'expériences et l'échange d'information au niveau régional, les données harmonisées et les nouveaux indicateurs sur la MT.

Les participants ont aussi découvert que les pays se ressemblent par l'absence de coordination générale entre l'ensemble des pays du Maghreb, révélée par les états des lieux ainsi que les sources d'information existantes et leurs limites.

Enfin, les répondants estiment intéressant l'idée portant sur la création d'un Institut Maghrébin de la Statistique et celle de mener des enquêtes spécifiques sur la Migration de Travail.

Ce qui a été plus aimé

Les répondants sont fascinés le mode d'organisation de l'Atelier ; d'abord par le professionnalisme des organisateurs, par la disposition de l'espace (autour d'un U) permettant de discuter en face-à-face et par la dynamique des panels.

Ils ont beaucoup aimé aussi le niveau d'intervention et de réflexion, l'échange d'expériences entre les participants ainsi que la discussion sur les possibilités de partage d'information entre les pays du Maghreb et de l'Afrique du Nord, avec la contribution des producteurs et des utilisateurs de données.

Les répondants affirment qu'ils disposent à présent des bases théoriques et pratiques (bonnes pratiques, expériences d'ailleurs) malgré les défis liés aux méthodes de collecte des données.

Amélioration souhaitée

Bien que les répondants affirment que cet Atelier s'est bien déroulé et a permis de mettre les bases en matière de collecte de données sur la MMO, certains participants souhaitent une amélioration quant à la maîtrise et la gestion du temps avec une augmentation de la durée dédiée aux débats.

Ils souhaitent aussi que l'accent soit mis sur la coordination autour des données, sur les indicateurs de la région avec un inventaire de toutes les sources de données.

Autres commentaires

Deux commentaires sont ajoutés par les participants qui attestent la nécessité d'approfondir les sujets traités pour une bonne maîtrise. Il est aussi déploré l'absence d'une explication plus détaillée relative au système d'information de la Banque Mondiale, notamment sur l'estimation du coût de la migration de travail, une thématique prévue mais non discutée.

4. Annexes

Liste des participants

Nom et Prénom	Structure	Mail
Ahlem Hammami	Direction Générale de la coopération Internationale en matière de migration	ahlem.hammami@social.gov.tn
Boussaidi Walid	Observatoire National de la Migration	walid.boussaidi@social.gov.tn
Bilel Abidi	Office des Tunisiens à l'Etranger	bilel1974tunis@yahoo.fr
Salem Talbi	Observatoire national de l'emploi et des qualifications	salem.talbi@mfpe.gov.tn
Nabiha Meskini	Institut National de la Statistique	nabihamiskini1@gmail.com
Amel Taghouti	Agence Tunisienne de coopération Technique	amel.taghouti@atct.tn
Labiedh Kamel	Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant	labiadh.kamel@gmail.com
Zoubeida Nakib	Union Générale Tunisienne du Travail	zoubeidanakib@hotmail.com
Ben Chaabane Annouar	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	a.benchaabane@utica.org.tn
Ben Amor Mohamed	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	m.benamor@utica.org.tn
El Jera Aboubacrine	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille	becrine1@gmail.com
EL Moustapha Abdalahi	Caisse Nationale de la Sécurité Sociale	nagiabdati@hotmail.fr
Sidi Mohamed Salem	Union Nationale du Patronat de Mauritanie	mini@unpm.mr
El Vil Mohamed Salem	Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi des Jeunes	myelvil@gmail.com
Bebana Moulkheiry	Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie	cgtm@cgtm.org
BA Mamadou	Union des Travailleurs de Mauritanie	mahamadyba53@gmail.com
BA Oumar	Office National de la Statistique	oumare.70@hotmail.fr
Karim Isabyene	Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (MTIP)	i_karim@hotmail.com
Jaouad Dequieuc	Ministère chargé des Marocains Résidant à l'étranger (MCMRE)	dequieuc@gmail.com
Salimi Nouri Ahmed	Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération et des MRE	shemsshama@gmail.com
Mohamed Mghari	Haut-Commissariat au Plan (HCP)	mghari_mohamed@hotmail.com
Oussama Marseli	Haut-Commissariat au Plan (HCP)	o.marseli@hcp.ma
Samira El Faid	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)	s.elfaid@anapec.org
Samira Htila	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)	s.htila@anapec.org

Mohamed Taha Abraoui	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	mohamed.abraoui@cns.ma
Saida Ouaid	Confédération démocratique du travail (CDT)	cdt_migration@yahoo.fr
Ali Serhani	Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)	ali.serhani@gesperservices.com
Mohamed Alaoui	Union Marocaine du Travail (UMT)	alaoui47@hotmail.com
Mohamed Hansali	Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM)	hansali1@hotmail.com
Hind Mouttou	Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM)	mt_hind@yahoo.fr
Mohamed Slassi	Observatoire des Branches (CGEM)	m.slassi@observatoire.ma
Ait Bouselham Mariem	Ministère chargé des Marocains Résidant à l'étranger (MCMRE)	mariem.aitbouselham@gmail.com
Yassine Matoug	MDCMRE	yassinematoug@gmail.com
Bouchra El Bidaoui	HCP -CERED	bouchraelbidaoui@gmail.com
Isidore Kahoui	CEA -UN	Kahoui@un.org
Taoufik El Atifi	Ministère de travail et d'insertion professionnelle	toufikelatifi7@gmail.com
Bouziani Bouchra	HCP	b.bouziani@hcp.ma
Ewi Deon	Arkayn and compay	e-deon@arkayn.ma
Lea Baudier	Arkayn and compay	lea.baudier@arkayn.ma
Oussama Zennati	MDCMRE	oussamaz2010@gmail.com
Karima Belhaj	CERED/HCP	k.belhaj@len.ma
Salima Mansouri	HCP	s.mansouri@hcp.ma
Bousfiha Abdeljalil	MTIP/DONMT	abdel.bousfiha@gmail.com
Majda Hariss	MTIP/DONMT	hariss_majda@yahoo.fr
Mohamed Zouher	consultant BIT	mohamed.zouhair@gmail.com
Ferrero Gessica	AICS	gessica.ferrero@aics.gov.it
Musette Mohamed Saib	Expert BIT	saibmusette@gmail.com
Merabti Abdelhalim	MICLAT (DZA)	halimrabti@yahoo.fr
Khaled Essate	MTIP	khaledsate@yahoo.fr
Natsuko Funakawa	OIM	infunakawa@iom.int
Aabid Mahjoub	MCP	m.aabid@hcp.ma
Stefano Verdecchia	AICS	stefano.verdecchia@aics.gov.it
Mohamed Reda	Juriste	Reda3025@gmail.com

Fathi Elachhab	Expert BIT	elachhabfathi@gmail.com
Adel Alghazal	Ministère du travail Libyen	Adel.Alghazal@gmail.com
Saida Oueldaziz	UMT	femmes-unies@hotmail.com
Amine Seghir	DONMT	amineseghir@live.fr
Rabii Sakhi	UMA	statistiques.UMA@gmail.com
Abdelkarim Belguendouz	Chercheur en migration	abdelguendouz@yahoo.fr
Hansali Lahsen	UGTM	hausali1@hotmail.com
naim barri	ANAPEC	barrinaima@gmail.com
Chahk Sidiya Hamoud	MCT/Mauritania	houdya@hotmail.fr
Mustafa Hakki Ozel	BIT	ozel@ilo.org
Diallo Yacouba	BIT	dialloy@ilo.org
Ferdaous Ouesrtani	BIT	wertani@ilo.org
Zennati Oussamo	MDCMRE	oouramez2010@gmail.com
Ouad Saida	CDT	edt_migration@yahoo.fr
Abdelkarim Belkadi	ANAPEC	a.belkadi@anepec.org
Majida Sadok	BIT	sadok@ilo.org
Abderrahim Amraoui	BIT	amraoui@ilo.org
Mohamed Belarbi	BIT	belarbi@ilo.org
Aurelia Segatti	BIT	segatti@ilo.org
Meriem Ben Kraiem	BIT	benkraiem@ilo.org
Samba Sy	BIT	sysamba@ilo.org
Abdallahi El Moustapha	CNSS	mofiabdati@hotmail.fr

Agenda

JOUR 1 : PRESENTATION DES ETATS DES LIEUX SUR LA MGRATION DE TRAVAIL AU MAGHREB

08 : 30 – 09 : 00	Accueil et enregistrement des participants
09 : 00 – 09 : 45	<p>Séance 1. Ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Mohamed AMKRAZ, Ministre du Travail et de l'Insertion Professionnelle ; • Mme Nezha El OUAFI, Ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'Étranger, chargée des Marocains résidant à l'Étranger ; • M. Ahmed Lahlimi ALAMI, Haut-Commissaire au Plan ; • M. Halim HAMZAOUI, Directeur par intérim du bureau de l'OIT à Alger pour les pays du Maghreb ; • M. Stefano VERDECCHIA, Représentant de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS)
09 : 45 – 10 : 15	<p>Séance 2. Présentation de l'atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du Projet AMEM et point d'avancement • Présentation des modérateurs et participants • Objectifs, méthodologie et présentation de l'agenda de l'atelier • Attentes des participants <p>Présentations : Mohamed Belarbi (Conseiller technique principal, Projet AMEM) et Yacouba Diallo, Spécialiste statistiques (BIT, Equipe Travail Dégant Dakar)</p>
10 :15– 11 :00	Pause / Photo de groupe
11 :00 – 13 :00	<p>Séance 3. Présentation des principaux résultats des états des lieux des pays participants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux de la Tunisie, présenté par M. Fathi Elachhab, Consultant • Etat des lieux de la Mauritanie, présenté M. Mohamed Isselmou, Consultant • Etat des lieux du Maroc, présenté par M. Mahmoud Zouheir, Consultant • Etat des statistiques de la migration internationale de main-d'œuvre en Algérie et en Libye, (à confirmer) <p>Questions et réponses Modération : Yacouba Diallo (Spécialiste principal statistiques du travail, BIT)</p>
13 :00 – 14 :00	Déjeuner
14 :00 – 15 :30	<p>Séance 4. Table ronde sur l'état des statistiques de la migration internationale de main-d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiatives d'autres organisations : OIM, UNECA, CEDEAO • Quel bilan tirer des systèmes existants au niveau national ? • Des niveaux de collecte comparables ? • Comment aller au-delà des divergences et convergences constatées ? <p>Questions et réponses Modération : Aurelia Segatti, (Spécialiste migration et mobilité de travail pour l'Afrique du Nord, BIT)</p>
15 :30 – 15 :45	Pause-café
15 :45 – 17 :00	<p>Séance 5. Synthèse des états des lieux et perspectives d'harmonisation en Afrique du Nord</p> <p>Présentation : Mohamed Saib Musette, Consultant international – Modération : Aurelia Segatti (BIT)</p>

JOUR 2 : ECHANGES METHODOLOGIQUES ET DIALOGUE REGIONAL

08 :30 – 10 :45	<p>Séance 6. Normes, directives et bonnes pratiques internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage régional des données des migrations internationales de main-d'œuvre - Présentation de l'expérience de la base ASEAN sur les données de la migration de travail (Genèse et défis de mise en place ; Qualité et disponibilité des données ; Défis de l'harmonisation) – Présentation : Marja Paavilainen (BIT Bangkok) (Visio-conférence) • Questions & réponses • Système d'information de migration de travail (Maroc, Mauritanie, Tunisie) à l'aune des directives de la 20e CIST et accès et inclusion des données administratives dans les bases de données statistiques - Présentation : Yacouba Diallo (Spécialiste principal statistiques du travail, BIT) • Questions & réponses <p>Modération : Aurelia Segatti (BIT)</p>
10:45 – 11:00	Pause
11 :00- 12:00	<p>Séance 6. Normes, directives et bonnes pratiques internationales (Suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directives de la 20^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail et présentation des recommandations sur les coûts de la migration de main-d'œuvre - Méthodologies de collecte pour combattre les biais et atteindre les populations cibles : bonnes pratiques et expériences innovantes. - Présentation : Mustafa Hakki Ozel (Spécialiste principal statistiques du travail, BIT) • Questions & réponses <p>Modération : Aurelia Segatti (BIT)</p>
12 :00- 12 :45	Panel 1 : Partage d'expériences sur la mise en commun des données administratives et des données statistiques
12 :45– 14 :00	Déjeuner
14 :00 – 14 :45	Panel 2 : Comment favoriser l'échange de bonnes pratiques de manière régulière en matière d'élaboration d'outils et de méthodologie de collecte et d'analyse en Afrique du Nord
14:45- 15 :00	Pause
15 :00 – 16 :00	Panel 3 : Quelles possibilités de partage d'information entre pays participants et à l'échelle du Maghreb / Afrique du Nord
16 :00-16 :30	Clôture & prochaine étapes